



SEANCE DU 28 AOÛT 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 8
Pouvoirs : 3
Absents excusés : 4
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-HUIT AOÛT à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 21 AOÛT 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, Mme Noëlle GRAVAUD.

ABSENTS EXCUSES : M. Michel BOUVARD, (donne pouvoir à François BARBIER), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à Jean-Luc MATTEL), M. Jean-Christophe DOMINGUEZ (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE POLICE MUNICIPALE A TEMPS COMPLET **DEL2025-92**

Rapporteur : Elisabeth MOLLARD

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu Le code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code de la Sécurité Intérieure,
Vu la loi n°2021-646 du 25 mai 2001 pour la sécurité globale préservant les libertés,
Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de Police Municipale,

Considérant les besoins de sécurité exprimés par les habitants,
Considérant, le prochain départ en retraite de l'actuel agent de police municipale nécessitant son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

-ARTICLE 1 : **DE CREER** un emploi permanent d'Agent de Police Municipale à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2025.

L'emploi est de catégorie C sur les grades de Gardien-Brigadier ou de Brigadier-chef principal,

-ARTICLE 2 : **DE REMUNERER** l'agent ainsi recruté sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des agents de police municipale,

-ARTICLE 3 : **DE PREVOIR** les crédits au budget de l'exercice en cours.

-ARTICLE 4 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à recruter l'agent sur le poste créé et signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

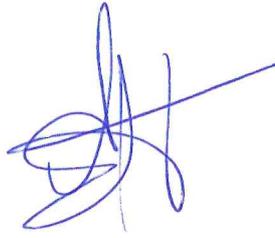
Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 074-217400852-20250828-DEL2025092-DE

S²LO

En Mairie, le 28 aout 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 28 aout 2025
Le Maire,
François BARBIER

